



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 671/2020
Date de la séance du CE : 10 juin 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2019.ERZ.70349
Classification : Non classifié

Comptes annuels 2019 de l'Université de Berne. Approbation

1. Objet

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le financement de l'Université de Berne est assuré par le système de subventionnement. Les comptes annuels de l'Université de Berne sont intégrés au rapport de gestion et approuvés par le Conseil-exécutif.

2. Bases légales

- Article 60, alinéa 1 et articles 62a et 62c de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 436.11)
- Article 126 de l'ordonnance du 12 septembre 2012 sur l'Université (OUni ; RSB 436.111.1)

3. Recommandation du Contrôle des finances

Les comptes annuels 2019 de l'Université de Berne ont été révisés par le Contrôle des finances du canton de Berne, qui recommande leur approbation.

4. Proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif approuve les comptes 2019 de l'Université de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièce jointe
– Comptes annuels 2019 de l'Université de Berne (extrait du rapport de gestion 2019, p. 23-46)

Comptes annuels

Comptes annuels¹ 2019 de l'Université de Berne

L'Université de Berne établit ses comptes annuels conformément aux normes comptables Swiss GAAP RPC, dont le principe suprême consiste à présenter un état de la fortune, des finances et des revenus conforme à la réalité (« True and Fair View »).

Bilan

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Liquidités	1	16 386	15 689	697	4,4%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	2	406 312	359 435	46 878	13,0%
Créances résultant de livraisons et de prestations	3	26 770	25 541	1 229	4,8%
Autres créances à court terme	4	11 976	13 251	-1 275	-9,6%
Placements financiers à court terme	5	4 093	13 246	-9 152	-69,1%
Stocks et travaux en cours	6	6 491	5 888	603	10,2%
Comptes de régularisation actifs	7	52 060	53 802	-1 742	-3,2%
Actif circulant		524 088	486 850	37 238	7,6%
Immobilisations financières	8	94 269	74 137	20 133	27,2%
Immobilisations corporelles	9	46 422	49 690	-3 268	-6,6%
Immobilisations incorporelles	10	16 909	18 650	-1 741	-9,3%
Actif immobilisé		157 600	142 477	15 123	10,6%
Total actifs		681 688	629 327	52 361	8,3%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	11	17 395	22 997	-5 602	-24,4%
Autres dettes à court terme	12	2 596	3 486	-890	-25,5%
Dettes financières à court terme	13	487	426	61	14,3%
Engagements financements externes	14	155 838	137 378	18 460	13,4%
Provisions à court terme	15	14 421	13 759	661	4,8%
Comptes de régularisation passifs	16	7 726	7 472	254	3,4%
Fonds étrangers à court terme		198 464	185 519	12 944	7,0%
Dettes financières à long terme	17	1 541	1 750	-209	-12,0%
Provisions à long terme	15	30 226	31 440	-1 215	-3,9%
Engagements de prévoyance	18	85 600	89 200	-3 600	-4,0%
Fonds étrangers à long terme		117 367	122 390	-5 024	-4,1%
Résultats cumulés		321 417	280 904	40 513	14,4%
Résultat annuel		44 441	40 513	3 929	9,7%
Fonds propres		365 858	321 417	44 441	13,8%
Total passifs		681 688	629 327	52 361	8,3%

¹ Les éventuelles différences avec les données des tableaux qui suivent sont dues aux arrondis,

Compte de résultats

Montants en KCHF (= milliers de francs)	Chiffre en annexe	2019	2018	Évolution	
Contributions du canton de Berne selon la convention de prestations		322 140	316 675	5 465	1,7%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)		99 889	97 404	2 485	2,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)		113 447	113 376	71	0,1%
Financement de base ou subventions de partenaires publics	19	535 476	527 455	8 020	1,5%
Contributions de projets par le Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique		111 153	99 766	11 387	11,4%
Contributions de projets par des organisations internationales		28 989	27 976	1 013	3,6%
Autres contributions de projets		65 157	63 974	1 183	1,8%
Contributions de projets par des financements externes	20	205 299	191 716	13 582	7,1%
Taxes universitaires		18 871	18 222	650	3,6%
Produits des services permanents		74 539	72 494	2 045	2,8%
Revenus divers		77 724	72 619	5 105	7,0%
Rabais et remises		-775	-633	-142	22,4%
Autres revenus	21	170 359	162 702	7 657	4,7%
Total revenus d'exploitation		911 134	881 874	29 260	3,3%
Traitements		486 792	467 646	19 146	4,1%
Cotisations sociales		84 770	85 400	-630	-0,7%
Autres charges de personnel		5 958	5 141	817	15,9%
Charges de personnel	22	577 520	558 186	19 334	3,5%
Acquisition d'appareils		21 325	15 099	6 227	41,2%
Charges immobilières et charges des biens-fonds		24 164	22 761	1 403	6,2%
Autres charges		102 400	94 031	8 370	8,9%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	23	147 890	131 890	16 000	12,1%
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique		109 299	110 792	-1 493	-1,3%
Subventions à des tiers		21 437	24 003	-2 566	-10,7%
Subventions	24	130 736	134 795	-4 059	-3,0%
Amortissement des immobilisations corporelles	9	12 180	11 004	1 177	10,7%
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	3 551	3 378	174	5,1%
Total charges d'exploitation		871 878	839 253	32 625	3,9%
Produits financiers		6 382	1 743	4 639	266,1%
Charges financières		1 197	3 851	-2 655	-68,9%
Résultat financier	25	5 185	-2 108	7 293	-346,0%
Résultat annuel		44 441	40 513	3 929	9,7%

Tableau de financement

Montants en KCHF		2019	2018
Activité de fonctionnement			
+/-	Bénéfice / perte	44 441	40 513
+/-	Pertes / bénéfices proportionnel(le)s résultant de l'application de la méthode de mise en équivalence	-61	306
+/-	Amortissements / réévaluations de l'actif immobilisé	14 517	14 423
+/-	Pertes de valeur / suppression de pertes de valeur	1 285	784
+/-	Variation des engagements de prévoyance dans les charges de personnel	-3 600	-1 900
+/-	Augmentation / diminution des provisions sans incidence sur le fonds	-1 215	-1 254
+/-	Autres charges / produits sans incidence sur le fonds	-3 466	3 547
+/-	Perte / gain sur cessions d'immobilisations	-8	
+/-	Diminution / augmentation des créances	-2 005	1 217
+/-	Diminution / augmentation des stocks et travaux en cours	-603	-523
+/-	Diminution / augmentation des autres créances à court terme et comptes de régularisation actifs	3 235	-5 371
+/-	Augmentation / diminution des créances	-5 602	2 839
+/-	Augmentation / diminution des autres engagements à court terme et comptes de régularisation passifs	25	-3 714
+/-	Augmentation / diminution des engagements financements externes	18 460	-3 410
+/-	Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	65 404	47 457
Activité d'investissement			
-	Versements pour l'achat d'immobilisations corporelles	-7 651	-12 949
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations corporelles	277	
-	Versements pour l'achat d'immobilisations financières à court et long termes	-62 356	-13 209
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations financières à court et long termes	55 460	24 319
-	Versements pour l'achat d'immobilisations incorporelles	-3 459	-2 559
+	Paielements provenant de la vente d'immobilisations incorporelles	48	
	Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	-17 681	-4 397
Activité de financement			
+/-	Emprunt / remboursement d'engagements financiers à court terme	61	86
+/-	Emprunt / remboursement d'engagements financiers à long terme	-209	116
	Flux financiers provenant de l'activité de financement	-148	202
Total tableau de financement		47 575	43 262
Liquidités nettes au début de la période		375 123	331 862
Liquidités nettes à la fin de la période		422 698	375 123
Variation des liquidités nettes		47 575	43 262

Les liquidités nettes se composent ainsi :

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	212	166
Poste	7 905	6 703
Banque	8 269	8 820
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	123 459	113 394
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	282 853	246 041
Total	422 698	375 123

Tableau des fonds propres au 31.12.2019

Montants en KCHF	Financement de base	Financements externes	Fonds affectés	Total fonds propres
Fonds propres au 31.12.2017	44 123	179 643	57 139	280 904
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	20 290	23 677	-3 454	40 513
Fonds propres au 31.12.2018	64 413	203 319	53 685	321 417
Résultat annuel (bénéfice + / perte -)	15 217	20 575	8 649	44 441
Fonds propres au 31.12.2019	79 630	223 894	62 334	365 858

Les fonds propres de l'Université de Berne sont divisés en trois catégories : le financement de base, les financements externes et les fonds affectés.

Le financement de base comprend les investissements réalisés par le canton et les autres pouvoirs publics pour l'enseignement, la recherche et les services. Il inclut également le produit des taxes universitaires et une partie des autres revenus.

Les financements externes comprennent les crédits externes non affectés (services permanents, mandats, expertises, dons, honoraires, produits financiers, etc.). Ce sont des fonds pour lesquels les bailleurs n'exigent pas d'affectation à un projet en particulier. Ils peuvent donc être utilisés pour des projets de recherche et des offres de formation continue non spécifiques ainsi que pour le maintien des services permanents.

Les fonds affectés comprennent les fonds provenant de legs et de fondations non autonomes cédés à l'Université de Berne pour une affectation déterminée.

L'Université de Berne ne pouvant pas distribuer de bénéfices, le résultat annuel 2019 sera affecté aux fonds propres après approbation des comptes annuels par le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Annexe

Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC (application de toutes les normes RPC). Ils reflètent donc fidèlement l'état de la fortune, des finances et des revenus de l'Université de Berne. L'exercice arrive à son terme le 31 décembre.

Les comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 17 mars 2020, puis présentés au Sénat pour information le 21 avril 2020. Ils sont soumis à l'approbation du Conseil-exécutif du canton de Berne et seront ensuite portés à la connaissance du Grand Conseil lors de sa session de septembre.

Principes de consolidation

L'Université de Berne détient des participations avec un droit de vote de plus de 50% dans des sociétés. Conformément à la norme Swiss GAAP RPC 30, elle doit donc aussi présenter des comptes consolidés. Toutefois, comme le montant total de ces participations est négligeable, il a été décidé de ne pas présenter de comptes consolidés. Les participations sont évaluées dans les comptes individuels selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et comptabilisées dans la rubrique des immobilisations financières.

Principes d'établissement du bilan et des évaluations

Le bilan est établi selon le principe d'évaluation individuelle des actifs et des dettes, qui repose sur des valeurs historiques. Les actifs sont évalués au coût d'acquisition ou de production et les dettes, à leur valeur nominale. Les principes appliqués aux principaux postes des comptes annuels sont explicités ci-dessous.

Liquidités

Les liquidités regroupent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires et les fonds immobilisés. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Les comptes courants tenus auprès de l'Administration des finances sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont considérés comme des liquidités.

Créances résultant de livraisons et de prestations, et autres créances à court terme

L'évaluation est effectuée à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. Pour les créances qui semblent clairement compromises, un ajustement de valeur est fait en fonction du risque individuel. Les risques de solvabilité et de perte qu'il est impossible de quantifier précisément sont couverts au moyen d'un ajustement forfaitaire dont le montant est calculé à partir de la moyenne des créances effectivement décomptabilisées au cours des deux dernières périodes comptables.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des immobilisations financières dont l'échéance est comprise entre 90 jours et un an et qu'il est prévu de détenir sur une courte période. Les placements financiers à court terme avec valeur boursière sont évalués à leur valeur actuelle. Les placements financiers à court terme sans valeur boursière doivent être évalués au maximum au coût d'acquisition, déduction faite des pertes de valeur éventuelles. Le principe d'évaluation individuelle s'applique. Les bénéfices et pertes sur cours ainsi que les corrections de valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Stocks et travaux en cours

Les stocks comprennent les matières consommables. Ils sont évalués au coût d'acquisition ou au prix de revient ou bien, si elle est plus basse, à la valeur de marché nette. Les travaux en cours sont des services non encore facturés. Ils ne concernent que les unités fournissant des services permanents, par exemple les cliniques dentaires ou l'hôpital vétérinaire. La détermination du prix de revient des travaux en cours se fait sur la base d'évaluations issues des systèmes d'information patient correspondants.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'évaluation est effectuée à la valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les instruments financiers tels que les titres, les prêts et les participations. Les immobilisations financières ayant une valeur boursière sont évaluées à leur valeur actuelle. Les immobilisations financières sans valeur boursière sont évaluées aux coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles corrections de valeur, et les participations supérieures à 20% sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite du cumul des amortissements. Les amortissements sont réalisés de manière linéaire pendant la durée économique d'utilisation des immobilisations corporelles. La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est fixée comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée d'utilisation
Terrains et constructions	Terrains : illimité Constructions : 30 à 50 ans
Machines, mobilier, appareils	2 à 10 ans
Véhicules	5 ans
Véhicules spéciaux	10 ans
Informatique	2 à 5 ans

Les contributions pour des investissements ayant trait à des bâtiments selon l'article 55, alinéa 1, LEHE² constituent un poste négatif à part dans la rubrique des immobilisations corporelles. La dissolution se fait sur la même durée d'utilisation que les investissements financés au moyen de subventions fédérales.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles englobent les solutions logicielles acquises, les applications logicielles spécifiques à l'université en cours de développement par un prestataire externe, les subventions d'investissements à des cantons et institutions privées, les brevets et licences ainsi que les prêts à des professeur-e-s pour des rachats auprès de la caisse de pension. L'amortissement des logiciels est effectué linéairement sur cinq ans, celui des cotisations des professeur-e-s à la Caisse de Pension Bernoise (cotisations des professeur-e-s à la CPB) avec une dégressivité de 4% ou 5%. La valeur des immobilisations incorporelles est vérifiée à la date de clôture des comptes. Le cas échéant, des rectifications de valeur supplémentaires sont effectuées au détriment du résultat de l'exercice.

Dépréciation d'actifs (dépréciation durable)

Les actifs sont réexaminés à chaque date du bilan afin de déceler d'éventuels indices laissant présumer que leur valeur comptable n'est plus réalisable. Si la valeur comptable d'un actif dépasse la valeur réalisable (valeur d'usage ou valeur de marché nette), il convient de procéder à une adaptation de valeur avec incidence sur le résultat (dépréciation durable / amortissement non planifié).

Dettes résultant de livraisons et de prestations

Les dettes résultant de livraisons et de prestations sont des engagements à court terme résultant de l'activité ordinaire et dont l'échéance est inférieure à un an à compter du jour du bilan.

Autres dettes à court terme

Les autres dettes à court terme sont des dettes dont l'échéance est inférieure à un an et qui ne sont pas directement liées à la fourniture de prestations. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont des dettes monétaires résultant d'activités de financement. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

² Loi fédérale du 30 septembre 2011 sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles, LEHE), état le 1^{er} janvier 2018

³ Art. 7, al. 1, du décret du 19 novembre 1997 sur les principes régissant la rémunération et d'autres prestations allouées au personnel universitaire (DUni), abrogé le 01.09.1998

⁴ Art. 66, al. 4, de l'ordonnance du 12 décembre 2012 sur l'Université (OUni)

Engagements financements externes

Les engagements résultant des financements externes sont des dettes contractées auprès de tiers. Ils correspondent aux engagements de l'Université de Berne qui sont encore en suspens à la date du bilan. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Provisions à court et long termes

Les provisions dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont comptabilisées dans les fonds étrangers à court terme. Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont quant à elles comptabilisées dans les fonds étrangers à long terme.

Une provision est un engagement probable résultant d'un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être estimés. L'événement dont résulte l'engagement doit avoir eu lieu avant la date du bilan. Il peut reposer sur une obligation juridique expresse ou sur une obligation de fait. Les soldes horaires et les droits aux vacances des collaboratrices et collaborateurs, de même que les rentes spéciales et les rentes transitoires, sont traités comme des provisions.

Une provision est constituée par imputation sur le poste de charges ou de diminution des recettes correspondant. Une provision constituée dans un domaine du compte de résultats doit être diminuée ou dissoute dans le même domaine. Les évolutions des provisions sont présentées dans le tableau de variation des provisions.

Comptes de régularisation passifs

Les comptes de régularisation passifs servent à affecter les produits et les charges à la période concernée. L'inscription correspondante est effectuée à la valeur nominale.

Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme sont des dettes monétaires dont l'échéance est supérieure à 12 mois et qui sont générées par les activités financières. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Prestations de prévoyance du personnel

L'Université de Berne est affiliée à la Caisse de pension bernoise (CPB), à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), à la caisse de pension de l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAC) et aux fondations de la Société suisse des médecins-dentistes (SSO). Les conséquences économiques des plans de prévoyance pour l'université sont calculées à la date du bilan. L'inscription à l'actif d'un avantage économique a lieu uniquement si une incidence positive sur les flux de trésorerie futurs est attendue (par ex. réduction des cotisations). Les engagements économiques (comme les contributions à l'assainissement d'un découvert) sont portés au passif conformément aux dispositions relatives aux provisions.

Impôts sur les bénéfices

L'Université de Berne est exonérée des impôts directs.

Transactions avec les personnes liées

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à l'Université de Berne si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'université. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées à l'Université de Berne.

Toutes les transactions substantielles entre des parties liées ainsi que les créances ou les dettes en résultant doivent être mentionnées dans les comptes annuels.

Postes dans des devises étrangères

Les actifs et les passifs en devises étrangères sont convertis en francs suisses (CHF) à la date du bilan. On applique alors le cours de conversion indiqué sur le relevé bancaire. Si aucun cours de conversion n'y figure, on applique le taux interbancaire moyen de la période concernée (oanda.com).

Remarques concernant les comptes annuels

1 Liquidités

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Caisse	212	166	45	27,3%
Poste	7 905	6 703	1 202	17,9%
Banque	8 269	8 820	-550	-6,2%
Liquidités	16 386	15 689	697	4,4%

Les liquidités ont augmenté de KCHF 697.

2 Comptes courants auprès de l'Administration des finances

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financement de base »	123 459	113 394	10 065	8,9%
Compte courant auprès de l'Administration des finances « financements externes »	282 853	246 041	36 813	15,0%
Comptes courants auprès de l'Administration des finances	406 312	359 435	46 878	13,0%

Le canton de Berne organise le cash management de l'Université de Berne. Les comptes courants intitulés « Administration des finances » correspondent aux liquidités que gère le canton de Berne au nom de l'Université de Berne.

3 Créances résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Créances envers des tiers résultant de prestations	27 496	26 245	1 250	4,8%
Créances envers des organisations liées résultant de livraisons et prestations	16	1	15	2384,1%
Ducroire	-741	-705	-36	5,2%
Créances résultant de livraisons et de prestations	26 770	25 541	1 229	4,8%

Les créances issues de livraisons et de prestations ont augmenté de KCHF 1 229.

4 Autres créances à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Avances temporaires en espèces	209	177	32	17,9%
Avoirs impôt anticipé	636	919	-283	-30,8%
Créances financements externes fonds étrangers	10 858	12 098	-1 240	-10,2%
Cautions de loyers	23	25	-2	-6,1%
Prêts à court terme	250	32	218	100,0%
Autres créances à court terme	11 976	13 251	-1 275	-9,6%

Les autres créances à court terme ont enregistré une baisse de KCHF 1 275. Ce changement est notamment dû à la diminution des projets de recherche avec créances à l'investisseur.

5 Placements financiers à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Placements portant intérêts (obligations)	4 093	13 246	-9 152	-69,1%
Placements financiers à court terme	4 093	13 246	-9 152	-69,1%

En l'absence de possibilités de réinvestissement, les placements financiers à court terme ont diminué de KCHF 9 152 par rapport à l'année précédente.

6 Stocks et travaux en cours

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Stocks	3 376	3 113	263	8,5%
Travaux en cours	3 115	2 775	340	12,3%
Stocks et travaux en cours	6 491	5 888	603	10,2%

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de KCHF 603.

7 Comptes de régularisation actifs

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Intérêts courus	253	309	-56	-18,0%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	48 900	48 300	600	1,2%
Abonnements presse	2 757	4 811	-2 054	-42,7%
Autres actifs transitoires	149	382	-232	-60,9%
Comptes de régularisation actifs	52 060	53 802	-1 742	-3,2%

Les comptes de régularisation actifs ont diminué de KCHF 1 742 par rapport à l'année précédente. Ce recul est en majeure partie imputable au compte de régularisation actif des abonnements de presse. Il faut y voir l'effet des négociations contractuelles non arrivées à leur terme entre swissuniversities et de grandes maisons d'édition.

8 Immobilisations financières

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Actions et parts	16 929	12 795	4 135	32,3%
Placements portant intérêt, dépôts à terme > 1 an (fonds)	6 688	5 922	766	12,9%
Placements stipulant un intérêt nominal (obligations)	52 108	52 725	-617	-1,2%
Prêts à des tiers	10 568	1 231	9 338	758,7%
Prêts envers les organisations liées	6 250		6 250	
Participations dans des entreprises privées	1 725	1 464	261	17,8%
Immobilisations financières	94 269	74 137	20 133	27,2%

La bonne année boursière 2019 a permis d'accroître la valeur des actions et parts de KCHF 4 135. Le poste des prêts à des tiers a connu une hausse de KCHF 9 338 suite à l'octroi d'un prêt remboursable. Les prêts envers les organisations liées ont augmenté de KCHF 6 250.

Les participations significatives affichant un taux de participation supérieur à 5% sont nominalement listées ci-après :

Participation	Siège social	Taux de participation		Capital social en KCHF		Valeur de mise en équivalence en KCHF	
		31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Center of Continuing Dental Education (CCDE)	Berne	75%	75%	100	100	82	62
Unitectra SA	Zurich	33%	33%	300	300	145	145
SCDH AG (Swiss Center for Design & Health)	Berne	22%		920		200	
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Berne	21%	21%	240	240	74	63
sitem-insel SA	Berne	12%	16%	12 096	9 591	1 117	1 082
SLSP AG	Zurich	8%	8%	520	520	40	40
Autres		≤ 5%	≤ 5%	n.c.	n.c.	67	72
Total						1 725	1 464

9 Immobilisations corporelles

Montants en KCHF	Terrains et constructions	Machines, mobilier, appareils, véhicules	Immobilisations en construction (acomptes versés sur immobilisations corporelles)	Informatique (matériel)	Subventions fédérales	Total immobilisations corporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2017	1 028	44 004	2 028	4 417	-4 203	47 274
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2017	1 059	126 934	2 028	15 984	-9 116	136 888
Entrées		7 675	2 830	2 216	-370	12 603
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-3 302		-2 452		-6 006
Reclassifications		252	-252			
État au 31.12.2018	1 059	131 559	4 606	15 748	-9 486	143 486
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2017	-31	-82 929		-11 567	4 913	-89 614
Amortissements planifiés	-22	-9 251		-1 503	841	-9 935
Amortissements non planifiés		-228				-228
Sorties		3 529		2 452		5 982
Reclassifications						
État au 31.12.2018	-53	-88 879		-10 617	5 754	-93 796
Valeur comptable nette au 31.12.2018	1 006	42 680	4 606	5 130	-3 732	49 690
Valeur comptable nette au 31.12.2018	1 006	42 680	4 606	5 130	-3 732	49 690
Coût d'acquisition / prix de revient						
État au 31.12.2018	1 059	131 559	4 606	15 748	-9 486	143 486
Entrées		6 590	391	755		7 736
Variation des subventions fédérales accordées						
Sorties		-3 650		-1 614		-5 264
Reclassifications		4 606	-4 606			
État au 31.12.2019	1 059	139 106	391	14 888	-9 486	145 957
Corrections de valeur cumulées						
État au 31.12.2018	-53	-88 879		-10 617	5 754	-93 796
Amortissements planifiés	-22	-9 298		-1 648	841	-10 128
Amortissements non planifiés		-418		-96		-514
Sorties		3 287		1 614		4 902
Reclassifications						
État au 31.12.2019	-75	-95 308		-10 747	6 594	-99 536
Valeur comptable nette au 31.12.2019	984	43 798	391	4 141	-2 892	46 422

Pendant les prochaines années, l'activité de construction gagnera en importance. C'est pourquoi le tableau des immobilisations corporelles comporte, pour la première fois, le poste « Immobilisations en construction » indiqué séparément. Pendant l'exercice sous revue, les investissements ont diminué et les amortissements ont progressé par rapport à l'année précédente, ce qui explique la diminution des immobilisations corporelles d'environ KCHF 3 268 par rapport à l'exercice précédent.

10 Immobilisations incorporelles

Montants en KCHF	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours (logiciels)	Autres immobilisations incorporelles	Cotisations professeur-e-s CPB	Total immobilisations incorporelles
Valeur comptable nette au 31.12.2017	9 631	1 951	22	9 161	20 766
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2017	20 589	1 952	59	17 053	39 653
Entrées	1 462	136		960	2 559
Sorties	-1 981			-1 664	-3 645
Reclassifications	1 243	-1 243			0,00
État au 31.12.2018	21 314	844	59	16 349	38 566
Corrections de valeur cumulées					0,00
État au 31.12.2017	-10 958		-36	-7 892	-18 887
Amortissements planifiés	-3 341		-12	-775	-4 127
Amortissements non planifiés	-25			-522	-547
Sorties	1 981			1 664	3 645
Reclassifications					
État au 31.12.2018	-12 343		-48	-7 525	-19 916
Valeur comptable nette au 31.12.2018	8 971	844	11	8 824	18 650
Valeur comptable nette au 31.12.2018	8 971	844	11	8 824	18 650
Coût d'acquisition / prix de revient					
État au 31.12.2018	21 314	844	59	16 349	38 566
Entrées	1 924	872	149	520	3 466
Variation des subventions fédérales accordées					0,00
Sorties	-790	-690	-59	-374	-1 913
Reclassifications	789	-789			0,00
État au 31.12.2019	23 237	238	149	16 496	40 120
Corrections de valeur cumulées					0,00
État au 31.12.2018	-12 343		-48	-7 525	-19 916
Amortissements planifiés	-3 575		17	-831	-4 389
Amortissements non planifiés				-79	-79
Sorties	790		11	374	1 174
Reclassifications					
État au 31.12.2019	-15 128		-20	-8 062	-23 211
Valeur comptable nette au 31.12.2019	8 109	238	129	8 433	16 909

11 Dettes résultant de livraisons et de prestations

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Dettes envers des tiers résultant de livraisons et de prestations	16 616	21 631	-5 015	-23,2%
Dettes envers des organisations liées résultant de livraisons et de prestations (manuel)	112	126	-14	-11,1%
Dettes résultant de livraisons et prestations (manuel)	667	1 240	-573	-46,2%
Dettes résultant de livraisons et de prestations	17 395	22 997	-5 602	-24,4%

En tout, les dettes résultant des livraisons et des prestations ont diminué de KCHF 5 602 par rapport à l'année précédente.

12 Autres dettes à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Acomptes de clients	880	1 173	-293	-24,9%
Compte courant créances TVA	726	819	-93	-11,4%
Dettes à court terme diverses	990	1 494	-505	-33,8%
Autres dettes à court terme	2 596	3 486	-890	-25,5%

Par rapport à l'année précédente, les autres dettes à court terme ont diminué de KCHF 890.

13 Dettes financières à court terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Dépôts	167	163	4	2,2%
Autres engagements à court terme envers des tiers	320	263	57	21,8%
Dettes financières à court terme	487	426	61	14,3%

Les dettes financières à court terme ont augmenté de KCHF 61 par rapport à l'année précédente.

14 Engagements financements externes

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Engagements financements externes	155 838	137 378	18 460	13,4%

Les engagements de l'Université de Berne encore en suspens vis-à-vis de créanciers tiers à la date de clôture ont augmenté de KCHF 18 460 par rapport à l'année précédente (cf. 20 « Subventions de projets provenant de financements externes, « Contributions aux projets du Fonds national suisse de la recherche scientifique »).

15 Provisions

Montants en KCHF	Provisions personnel	Autres provisions	Total
État au 31.12.2017	29 499	22 333	51 832
dont provisions à court terme	18 818	318	19 135
Constitution (y c. augmentation)	13 584	145	13 729
Dissolution	-2 140		-2 140
Utilisation	-18 017	-204	-18 221
État au 31.12.2018	22 926	22 274	45 200
dont provisions à court terme	12 787	973	13 759
Constitution (y c. augmentation)	11 992	781	12 772
Dissolution	-732		-732
Utilisation	-12 390	-204	-12 594
État au 31.12.2019	21 796	22 850	44 646
dont provisions à court terme	13 696	725	14 421

Les provisions du personnel comprennent les provisions pour les soldes horaires flexibles, les congés, les primes de fidélité et les comptes épargne-temps. Sont considérées comme provisions à court terme les provisions pour les horaires flexibles, les congés et les primes de fidélité échues l'année suivante. Les provisions du personnel ont diminué de KCHF 1 130 au total. Ce poste comporte la dissolution de provisions constituées au titre de comptes épargne-temps ainsi que la dissolution de rente spéciales et d'indemnités de licenciement⁵. Concernant les autres provisions, la provision relative aux aménagements pour les utilisatrices et utilisateurs du projet de la Murtenstrasse 24 et de sitem-insel SA a du être augmentée de KCHF 625.

16 Comptes de régularisation passifs

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Taxes d'immatriculation	7 726	7 372	354	4,8%
Autres passifs transitoires		100	-100	-100,0%
Comptes de régularisation passifs	7 726	7 472	254	3,4%

Les comptes de régularisation passifs n'ont pas connu de changement notable par rapport à l'an dernier.

17 Dettes financières à long terme

Montants en KCHF	31.12.2019	31.12.2018	Évolution	
Prêts à long terme (prêts professeur-e-s pour CPB)	1 184	1 393	-209	-15%
Autres dettes financières à long terme	357	357		0,0%
Dettes financières à long terme	1 541	1 750	-209	-12,0%

Les prêts à long terme (prêts destinés aux professeur-e-s pour la CPB) ont diminué de KCHF 209 par rapport à l'année précédente.

⁵ Art. 33 de la Loi sur le personnel (LPers)

18 Engagements de prévoyance

Montants en KCHF	Excédent de couverture (+) / découvert (-) pour l'institution de prévoyance	Part économique de l'Université de Berne		Variation ayant une incidence sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de caisse de pension incluses dans les charges de fonctionnement	
		2019	2018	2019	2019	2019	2018
Plans de prévoyance sans excédent de couverture / découvert							
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	680				376	376	249
Plans de prévoyance avec découvert	-46 687	-85 600	-89 200	-3 600	48 746	45 146	43 705
Plans de prévoyance sans actifs propres							
Total	-46 008	-85 600	-89 200	-3 600	49 122	45 522	43 954

La majeure partie des collaboratrices et collaborateurs de l'Université de Berne (5 697 assuré-e-s) est inscrite à la Caisse de pension bernoise (CPB). Outre cela, il existe des rapports de prévoyance avec les caisses de pension suivantes : l'Association suisse des médecins-assistant-e-s et chef-fe-s de clinique (ASMAG, 87 assuré-e-s), la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB, 72 assurés) et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO, deux assuré-e-s). Au 31.12.2019, la CPB affiche un degré de couverture de 94,6% (année précédente : 91,5%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part de la lacune de couverture prise en charge par l'Université de Berne par rapport au capital de prévoyance s'élève au total à KCHF 46 580 au 31.12.2019 (année précédente : KCHF 69 195).

Au 31.12.2019, le degré de couverture provisoire de la CACEB s'élevait au total à 96,0% (année précédente : 90,3%) à un taux d'intérêt technique de 2,0%. La part du découvert prise en charge par l'Université de Berne s'élève au total à KCHF 107 au 31.12.2019 (année précédente : KCHF 241).

À la date de clôture du 31.12.2019, l'ASMAG affichait un taux de couverture provisoire de 113,0% (année précédente : 107,1%). La part de l'excédent de couverture prise en charge par l'Université de Berne s'élève à un total de KCHF 680 au 31.12.2019 (année précédente : KCHF 396).

Au 31.12.2018, le degré de couverture de la SSO s'élevait à 120,55%. Le degré de couverture au 31.12.2019 ne sera connu qu'après l'adoption des comptes annuels de l'Université de Berne. Il est impossible d'indiquer le taux d'excédent de couverture ou de découvert de la SSO, et cette information n'est pas capitale pour ses deux assurés.

Afin d'évaluer la provision effective à comptabiliser pour les obligations de prévoyance, on applique une méthode de calcul dynamique dotée des paramètres « Évolution des salaires / renchérissement » et « Croissance de la population ». La méthode de calcul s'appuie sur les exigences du canton de Berne et comprend les composants ou paramètres suivants :

- Le gain annuel assuré de l'ensemble des salariés âgés d'au moins 25 ans (date de clôture 31.12.)
- La contribution au financement de l'employeur de 1,35% pour la CPB et de 2,55% pour la CACEB
- Les paramètres de planification de 1,5% (renchérissement 0,6%, mesures salariales individuelles 0,7%, marge de sécurité 0,2%)
- La croissance de la population de 0,49% jusqu'en 2034
- Le nombre d'années restantes conformément au plan de financement (2018 = 15 ans)

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, le taux d'escompte s'élève à 0%.

19 Financement de base ou subventions de partenaires publics

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Contributions du canton de Berne selon la convention de prestations	322 140	316 675	5 465	1,7%
Subventions de la Confédération selon la loi sur l'aide aux universités (LAU)	99 889	97 404	2 485	2,6%
Contributions selon l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	113 447	113 376	71	0,1%
Financement de base ou subventions de partenaires publics	535 476	527 455	8 020	1,5%

La part du financement de base ou des contributions du secteur public au produit d'exploitation s'élève à 58,8%. Par rapport à l'année précédente, le financement de base ou les contributions du secteur public ont progressé de KCHF 8 020. Le canton de Berne finance 35,4% (année précédente : 35,9%) du produit d'exploitation. La part de l'État fédéral s'élève à 11,0% (année précédente : 11,0%) conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). La part résultant de l'Accord intercantonal universitaire (AIU) pour la formation des étudiant-e-s non originaires du canton représente 12,5% (année précédente : 12,9%).

20 Subventions de projets provenant de financements externes

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Subvention de projets allouées par le Fonds national suisse	111 153	99 766	11 387	11,4%
Subventions de projets allouées par des organisations internationales	28 989	27 976	1 013	3,6%
Autres subventions de projets	65 157	63 974	1 183	1,8%
Subventions de projets par des financements externes	205 299	191 716	13 582	7,1%

La part des contributions de projets par des financements externes au produit d'exploitation s'élève à 22,5% (année précédente : 21,7%). Les subventions de projets du Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNS) ont augmenté de KCHF 11 387 ; leur part au produit d'exploitation atteint 12,2% (année précédente : 11,3%). Par rapport à l'année précédente, les contributions des organisations internationales aux projets ont progressé de KCHF 1 013. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 3,2% (année précédente : 3,2%). Les autres subventions de projet (partenaires comme l'État fédéral, les cantons, les communes, les associations à but non lucratif, le secteur privé ou Innosuisse) ont quant à elles augmenté de KCHF 1 183. Leur part au produit d'exploitation s'élève à 7,2% (année précédente : 7,3%).

21 Autres revenus

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Taxes universitaires	18 871	18 222	650	3,6%
Produit de la formation continue	12 459	10 524	1 935	18,4%
Droits d'examen et autres taxes	4 126	3 803	323	8,5%
Produit des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire	74 539	72 494	2 045	2,8%
Produit de remboursements	25 182	24 489	694	2,8%
Produit des ventes	8 072	7 614	459	6,0%
Revenus divers	27 884	26 189	1 695	6,5%
Rabais et remises	-775	-633	-142	22,4%
Revenus divers	170 359	162 702	7 657	4,7%

Les autres revenus représentent 18,7% du produit d'exploitation (année précédente : 18,4%). Par rapport à l'année précédente, ils sont en hausse de KCHF 7 657. Les taxes universitaires, le produit de la formation continue et les taxes d'examen ont connu une hausse remarquable par rapport à l'année précédente. Différentes unités administratives de l'Université de Berne fournissent des services de médecine humaine, dentaire, légale ou vétérinaire. Le chiffre d'affaires total des entreprises de service représente 8,2% du revenu d'exploitation (année précédente : 8,2%). Les revenus divers ont progressé de KCHF 1 695 par rapport à l'année précédente.

22 Charges de personnel

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Traitements	486 792	467 646	19 146	4,1%
Cotisations sociales	84 770	85 400	-630	-0,7%
Autres charges de personnel	5 958	5 141	817	15,9%
Charges de personnel	577 520	558 186	19 334	3,5%
Traitements (inclus dans les subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique)	15 759	15 330	429	2,8%
Total des charges de personnel	593 278	573 516	19 762	3,4%

Les charges de personnel représentent le poste de charges le plus important des charges d'exploitation avec 66,2% (année précédente : 66,5%). Par rapport à l'année précédente, les traitements ont augmenté de KCHF 19 146. Les cotisations aux assurances sociales ont diminué de KCHF 630 par rapport à l'année précédente car la provision destinée à l'assainissement des institutions de prévoyance a été réduite de KCHF 3 600 (avec effet sur le compte de résultat) au profit des cotisations aux assurances sociales. Les dédommagements forfaitaires, les frais de formations initiale et continue, le recrutement du personnel, etc. sont comptabilisés dans les autres charges de personnel. Par rapport à l'année précédente, les charges ont augmenté de KCHF 817.

Les charges de personnel comportent également des traitements à hauteur de KCHF 15 759, qui ont été versés aux hôpitaux universitaires dans le cadre des subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique (voir point 24 « Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique »).

23 Charges de matériel et autres charges d'exploitation

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Acquisition d'appareils	21 325	15 099	6 227	41,2%
Charges immobilières et charges des biens-fonds	24 164	22 761	1 403	6,2%
Autres charges	102 400	94 031	8 370	8,9%
Charges de matériel et autres charges d'exploitation	147 890	131 890	16 000	12,1%

Les acquisitions de machines, d'appareils et de matériel informatique ont augmenté de KCHF 6 227. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 2,4% (année précédente : 1,8%). Les charges immobilières et des biens-fonds sont en hausse de KCHF 1 403 par rapport à l'an dernier. L'exploitation des immeubles engendre des coûts à hauteur de 2,8% (année précédente : 2,7%) des charges d'exploitation. Cela comprend les coûts énergétiques, les travaux de maintenance, les contrats de maintenance, le ramassage des ordures, le nettoyage et la télécommunication. Les dépenses locatives ne sont pas incluses, car les locaux nécessaires sont mis gracieusement à disposition par le canton.

Les autres charges ont progressé de KCHF 8 370 par rapport à l'année précédente. Il faut y voir l'effet de charges supérieures dans les domaines de l'entretien du mobilier et des installations, des redevances de licence, des charges administratives et informatiques et des matières consommables. La part des autres charges dans les charges d'exploitation s'élève à 11,7% (année précédente : 11,2%).

24 Contributions

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Subventions pour l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine clinique	109 299	110 792	-1 493	-1,3%
Subventions à des tiers	21 437	24 003	-2 566	-10,7%
Subventions	130 736	134 795	-4 059	-3,0%

Au total, les charges liées aux subventions ont diminué de KCHF 4 059. Leur part dans les charges d'exploitation s'élève à 15,0% (année précédente : 16,1%). Les contributions destinées à l'enseignement et à la recherche en médecine clinique à l'Hôpital de l'Île, aux Services psychiatriques universitaires (SPU) et aux autres hôpitaux universitaires représentent 12,5% du total. Ces contributions englobent également les traitements versés aux professeur-e-s ordinaires et extraordinaires des hôpitaux universitaires employés à l'Université de Berne (voir point 22 « Charges de personnel »). Par rapport à l'année précédente, la contribution extraordinaire de KCHF 1 700, correspondant aux aménagements pour les utilisateurs de la Clinical Trials Unit de sitem-insel SA a été supprimée, et ce au détriment de la contribution destinée à l'enseignement et à la recherche pour l'Hôpital de l'Île. Les contributions à des tiers ont diminué de KCHF 2 566, car moins de fonds ont notamment été alloués à des partenaires de projets.

25 Résultat financier

Montants en KCHF	2019	2018	Évolution	
Produits financiers	6 382	1 743	4 639	266,1%
Charges financières	1 197	3 851	-2 655	-68,9%
Résultat financier	5 185	-2 108	7 293	-346,0%

L'évolution favorable des marchés financiers a permis une hausse du produit financier de KCHF 4 639 par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, les pertes sur cours afférentes aux placements financiers et pesant sur les charges financières ont diminué de CHF 2 655. Le résultat financier enregistre une hausse de KCHF 7 293 par rapport à l'année précédente.

Autres publications

Cautions, obligations de garantie et constitutions de gages au profit de tiers

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucune caution ou constitution de gage au profit de tiers. Concernant les obligations de garantie, on observe deux Carnets ATA, pour lesquels une caution a été établie et qui entraîneraient des coûts d'environ KCHF 30 en cas de litige.

Engagements et créances conditionnels

L'État fédéral finance annuellement les universités par le biais d'une contribution de base, conformément à la loi sur l'aide aux universités (LAU jusqu'en 2016) ou à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE, à partir de 2017). Dans l'arrêt du Tribunal administratif fédéral du 10.11.2015, le Tribunal administratif fédéral a fait observer que les versements de l'État fédéral doivent être considérés « a posteriori ». L'État fédéral reste d'avis que les versements doivent être effectués pour l'exercice en cours (art. 17 de l'ordonnance sur la LEHE). L'Université de Berne perçoit chaque fois la contribution de base au cours de l'année concernée (en 2019 : KCHF 99 889). Il est toutefois possible, jusqu'à clarification définitive de la question, que les contributions de base doivent être considérées « a posteriori ». Dans ce cas, la contribution de l'année suivante devrait être inscrite comme régularisation d'actif au 31.12.2019.

Le Conseil d'administration de Swiss Library Service Platform AG (SLSP) a demandé aux actionnaires un prêt pour les travaux de mise en œuvre de la plateforme SLSP. L'Université de Berne accorde un prêt de KCHF 800 à SLSP. Conformément au plan de paiement, une somme de KCHF 538 a été versée en 2018 et 2019. En 2020, le montant résiduel de KCHF 262 sera exigible.

En raison des modifications du projet au vu des aménagements pour les utilisateurs de l'ARTORG Center dans le bâtiment de Sitem Insel SA à la Freiburgstrasse 3, l'Université de Berne a octroyé une garantie en cas de déficit de KCHF 340 à l'Office des immeubles et des constructions.

Le 13 décembre 2019, la Wyss Foundation, le canton de Berne et l'Université de Berne ont signé le contrat portant sur la création de la « Wyss Academy for Nature ». La Wyss Foundation octroie une somme de 100 millions de francs. Le canton de Berne et l'Université de Berne contribueront chacun-e à hauteur de 50 millions de francs au cours des dix prochaines années.

Transactions avec les personnes liées

Au sens de la RPC 15, le canton de Berne est considéré comme une personne liée du fait de son influence significative sur le mandat de prestation de l'Université de Berne. Par conséquent, les transactions importantes avec le canton de Berne doivent être publiées dans les comptes annuels.

Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Mandat de prestations d'une durée de quatre ans conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université de Berne (art. 59 ss LUni) Subvention annuelle versée par la Direction de l'instruction publique à l'Université de Berne	KCHF 322 140 pour l'année 2019 (année précédente : KCHF 316 675)	Mandat de prestation d'une durée de quatre ans. Approbation une fois par an par le Conseil-exécutif de la tranche annuelle
Utilisation des biens immobiliers du canton de Berne	Surface utile principale 233 045 m ² (année précédente : 235 135 m ²) Les coûts en rapport avec les locaux se chiffrent à env. KCHF 106 200 (année précédente : KCHF 106 050), sans les charges immobilières et charges des biens-fonds citées au point 23. Ces coûts d'infrastructure se basent principalement sur le modèle de calcul des coûts de la Conférence suisse des hautes écoles. L'« inventaire des surfaces » a été élaboré par le Bureau des constructions des hautes écoles (BCHE). Les dimensions indiquées dans le cadre des saisies de surface correspondent aux surfaces utiles et à la surface de plancher conformément à la norme SIA 416.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services informatiques liés aux applications financières et pour le personnel avec le canton de Berne.	Ne peut se chiffrer.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne
Accords de prestations pour la fourniture de services de révision avec le contrôle des finances du canton de Berne.	Ne peut se chiffrer.	Mise à disposition gratuite par le canton de Berne

L'acquisition de services (par ex. expertises) auprès des offices du canton de Berne n'est pas considérée comme une transaction importante avec des parties liées.

L'Université de Berne possède une participation supérieure à 20% dans les organisations suivantes :

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Unitectra SA	Participation de 33% Unitectra SA assiste les institutions de l'Université de Berne lors de la négociation de contrats de licence et de partenariat conclus avec les partenaires industriels ainsi que pour la protection et la commercialisation des inventions.	Coûts bruts des services d'environ KCHF 820 (année précédente : KCHF 757)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
CCDE AG (Center for Continuing Dental Education)	Participation de 75% CCDE AG propose des formations continues en médecine dentaire et organise des congrès et d'autres activités en rapport. L'Université de Berne reçoit une participation au résultat généré par les cours ; CCDE AG utilise l'infrastructure de l'université contre rémunération.	Participation au résultat d'env. KCHF 385 (année précédente : KCHF 276) et encaissements pour l'utilisation de l'infrastructure d'env. KCHF 141 (année précédente : KCHF 169)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
be-advanced SA (anciennement innoBE SA)	Participation de 21% Agence pour l'innovation du canton de Berne, be-advanced est subventionnée par la promotion économique cantonale ; il s'agit d'une force motrice indépendante qui vise à renforcer la force d'innovation et la compétitivité des entreprises qui s'y rattachent.	Aucune transaction	

L'Université de Berne :

- a octroyé des prêts importants aux organisations suivantes ou
- a participé de manière significative au financement des organisations ou
- dispose de plus de 20% des droits de vote au conseil de fondation des organisations suivantes, auquel siège un/des représentant-e-s de la Direction.

Nom de l'organisation	Description de la transaction	Volume de la transaction	Autres conditions essentielles
Fondation KiHoB (Kinderbetreuung im Hochschulraum Bern)	La fondation KiHoB est chargée de l'organisation et de l'exploitation des structures d'accueil extrafamilial de l'Université de Berne et de la PHBern.	Versement d'une contribution de KCHF 720 (année précédente : KCHF 720)	
Fondation Mensabetriebe de l'Université de Berne	Contribution de fonctionnement pour ses frais de loyer, d'énergie, d'entretien, de réparation et d'achats	Versement d'une contribution de KCHF 62 (année précédente : KCHF 89)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation Sozialkasse de l'Université de Berne	Soutien des étudiant-e-s inscrit-e-s à l'Université de Berne qui se trouvent en grande difficulté financière	Versement d'une contribution de KCHF 70 (année précédente : KCHF 0)	
Fondation pour la recherche Genaxen	Subvention d'exploitation	Versement d'une contribution de KCHF 70 (année précédente : KCHF 70)	
Stiftung Haus der Universität	La commune bourgeoise de Berne met à disposition de la fondation Maison de l'Université le Foyer de l'Université. L'Université de Berne loue les salles de séminaire et de cours de la Maison de l'Université pour des manifestations et verse une contribution aux frais de fonctionnement.	Versement d'une contribution de KCHF 49 (année précédente : KCHF 49)	Les transactions sont effectuées conformément aux conditions du marché.
Fondation pour la recherche UniBern	Promotion de la recherche scientifique au sein de l'Université de Berne	Perception de subventions à hauteur de KCHF 322 (année précédente : KCHF 323)	

Informations concernant les instruments financiers dérivés

Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé.

Leasings / accords contraignants

Le montant total des versements de leasing à venir pour les photocopieurs de l'Université de Berne s'élève à KCHF 725 (année précédente : KCHF 819).

Échéancier des versements de leasing pour les photocopieurs	Montants en KCHF
Fin du contrat dans un an	68
Fin du contrat dans deux ans	266
Fin du contrat dans trois ans	228
Fin du contrat dans quatre ans	152
Fin du contrat dans plus de quatre ans	11
Total	725

Affaires exceptionnelles en suspens et risques

La Direction de l'Université a systématiquement identifié les risques qui pourraient avoir une influence considérable sur l'appréciation des comptes annuels de l'Université de Berne et les a évalués à l'aide de l'ampleur des dommages et de la probabilité d'occurrence. Des mesures de lutte contre les risques importants ont été évaluées et prises en considération.

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les présents comptes annuels ont été approuvés par la Direction de l'Université le 17 mars 2020. Entre le 31 décembre 2019 et le 17 mars 2020, il ne s'est produit aucun événement ayant eu une influence significative sur les comptes annuels.

Rapport de l'organe de révision

Contrôle des finances du canton de Berne

page 1

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'Université de Berne au 31 décembre 2019

À l'attention du Conseil-exécutif du canton de Berne

En notre qualité d'organe de révision selon l'art. 62c de la Loi sur l'Université (LUni, RSB 436.11), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Berne, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 23 à 42) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité de la Direction de l'Université

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales de l'Université, incombe à la Direction de l'Université. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Direction de l'Université est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi cantonale sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la Loi sur l'Université et à l'ordonnance.

Rapport du Contrôle des finances / le 17 mars 2020

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'indépendance conformément à la Loi sur le Contrôle des finances et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

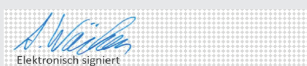
Conformément à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction de l'Université.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 17 mars 2020

Contrôle des finances du canton de Berne
Elektronisch signiert

L. Benninger
expert-réviseur agréé
réviseur responsable


Elektronisch signiert

A. Wäcken
expert-réviseur agréé



Mentions légales

Éditeur : Université de Berne, Service Communication et marketing (AKM)

Direction de l'AKM : Christian Degen

Direction de projet : Timm Eugster

Conception : Patricia Maragno

Traduction : Apostroph Group

Crédits photographiques : p. 14, 15:

© Université de Berne, Ramon Lehmann

Adresse :

Université de Berne

Service Communication et marketing

Hochschulstrasse 6

3012 Berne

Tél. +41 31 631 80 44

kommunikation@unibe.ch

Rapport annuel en version digitale :

www.unibe.ch/rapportannuel